



ÉDITO DE PRINTEMPS

Chères Bélignardes, Chers Bélignards,

le mois de mars est chaque année celui du printemps et des beaux jours qui reviennent, des fleurs qui vont égayer jardins et espaces publics de notre commune.

L'engagement quotidien de vos élus est essentiel pour que chacun puisse trouver dans notre communauté, un environnement où les services et les relations intergénérationnelles sont prioritaires.

Le budget 2026 est un engagement fort pour le développement culturel de notre commune avec les travaux engagés à Chânes par exemple.

Je me félicite aussi d'avoir un Conseil Municipal, qui après réflexions, propositions et débats, réaffirme cette volonté de toujours gérer les finances de la commune au plus juste et de façon équilibrée comme nous nous y sommes engagés, et de mettre ce budget au service de la population pour bien vivre à Béligneux.

« La joie n'est pas dans les choses, elle est en nous. » comme l'a dit Richard Wagner

Portez-vous bien.

Philippe Ferrand

J'AIME LA NATURE PROPRE

ÉDITION 2

Suite au succès de l'an dernier, où 60 bénévoles ont participé à la journée nationale "J'aime la nature propre", et ramassé 350 kg de déchets sur notre commune, la municipalité renouvelle l'opération **le samedi 30 mai 2026**.

Cette opération citoyenne de ramassage de déchets nationale est cofinancée par l'Office Français de la Biodiversité via le dispositif éco-contribution, à laquelle se sont associées les fédérations des chasseurs et donc l'Association des Chasseurs de Béligneux, les ramasseuses de Béligneux, l'Association Défi Trek, le Conseil Municipal des Enfants, et la Municipalité.

SOUCIEUX DE VOTRE ENVIRONNEMENT ?

VOUS SOUHAITEZ AGIR POUR PRÉSERVER ET NETTOYER LA NATURE ?

VENEZ NOUS REJOINDRE LE SAMEDI 30 MAI 2026

Des équipes seront réparties sur plusieurs parcours afin de quadriller au maximum la commune - le top départ sera donné à 9h00

Retrouvez toutes les informations sur le site de la mairie - sur liliwap ou sur les panneaux d'affichage.

Une anecdote de la dernière édition ?

Certains participants ont résumé la situation avec amertume : « Les grands jettent, les petits ramassent... »

Alors, au-delà des sacs remplis, donnons l'exemple aux plus jeunes. Chaque action compte. Chaque geste inspire.

QUELQUES CHIFFRES AU NIVEAU NATIONAL EN 2025

150.000 participants dans 93 départements dont 44.000 enfants

3.400 points de collecte 17.000M³ de déchets collectés



Avec le retour des beaux jours et du Printemps, la nature se réveille et le besoin d'entretenir l'extérieur de nos habitations se fait sentir. C'est la période traditionnelle des travaux de jardinage.

Le Cycle du Jardin et la Production de Déchets Verts

Qu'il s'agisse de l'incontournable **tonte des pelouses**, de la **taille des haies** pour maîtriser leur développement et garantir leur densité, ou encore de l'élagage des arbres et arbustes pour des raisons de sécurité ou de santé végétale, toutes ces activités, essentielles à la beauté et à la salubrité de nos jardins, génèrent inévitablement d'importantes quantités de **déchets verts**. Ces résidus organiques, bien que naturels, nécessitent une gestion appropriée pour éviter l'encombrement et favoriser leur valorisation.

L'Option du Dépôt en Déchetterie : Une Solution Pratique et Organisée

Pour faciliter l'évacuation de ces volumes de déchets, la **déchetterie du Moulin**, située sur la commune de la Boisse, représente une solution structurée et accessible.

Horaires d'ouverture :

Elle accueille les usagers du **lundi au samedi**, selon des plages horaires pensées pour s'adapter aux emplois du temps : de **8h30 à 11h45** le matin et de **13h30 à 17h45** l'après-midi.

Fonctionnement et Valorisation :

En y déposant vos déchets verts, vous participez activement à leur valorisation. Ces matériaux sont ensuite soigneusement acheminés vers un site de compostage dédié, implanté sur le territoire de l'intercommunalité. Ce processus permet de transformer ces résidus en compost de qualité, riche en nutriments, qui pourra être réutilisé, bouclant ainsi le cycle de la matière organique.

Alternatives Écologiques : Valoriser les Déchets Verts sur Place

Toutefois, avant de penser à l'évacuation, il est vivement recommandé d'explorer les méthodes qui permettent de réutiliser et de valoriser ces déchets verts directement au jardin. Cette approche, plus écologique et économique, s'inscrit dans une démarche de jardinage durable.

I. LE MULCHING : LAISSER LA PELOUSE SE NOURRIR ELLE-MÊME

Principe :

Pour la tonte de la pelouse, l'adoption du **mulching** est la première option simple et efficace. Elle consiste à équiper sa tondeuse d'un kit spécifique qui coupe l'herbe en fragments très fins et les redépose immédiatement sur le gazon.

Avantages :

Avec le mulching, plus besoin de ramasser l'herbe coupée. Cette technique présente de nombreux atouts : elle **nourrit votre pelouse** en lui restituant des éléments nutritifs, maintient une meilleure **humidité du sol** (limitant ainsi le besoin d'arrosage) et constitue un excellent **engrais naturel**.

II. LE BROYAGE : TRANSFORMER LES BRANCHES EN RESSOURCE PRÉCIEUSE

Matériel concerné :

Pour les branches et les résidus de taille de haies, l'investissement ou la location d'un broyeur de végétaux est l'outil idéal.

Production de Broyat :

L'appareil réduit les matériaux ligneux en fines particules que l'on appelle le broyat.

Utilisation :

Ce broyat est ensuite une matière première exceptionnelle pour le paillage. Déposé au pied des arbustes, des haies, des rosiers ou des massifs, il offre de multiples bénéfices : il limite la pousse des mauvaises herbes, protège le sol contre l'érosion et les variations de température, et, en se décomposant lentement, enrichit la terre en humus. C'est une méthode de gestion des déchets verts qui minimise les transports et maximise l'autonomie du jardinier.

FOCUS SUR LE PRINTEMPS

FRELONS ASIATIQUES La trêve hivernale est suspendue. Le combat continue !

Le piégeage de reines fondatrices a repris depuis le mois de mars et il s'achèvera en juin. En 2025, la campagne a permis la pose de près de 9000 pièges permettant la capture de plus de 117 000 reines fondatrices pour la seule région ARA (24 000 dans l'AIN). Vous pouvez bien entendu fabriquer un piège de fortune comme pour les guêpes mais vous devrez faire le tri pour relâcher les abeilles, les frelons européens et autres papillons protégés. En revanche vous pouvez acquérir pour une quinzaine d'euros dans une jardinerie digne de ce nom un piège sélectif sur le modèle ci-après :



De surcroît, si vous trouvez la déclaration réglementaire fastidieuse, vous pouvez sur un simple mail, vous contenter de donner le nombre de vos prises à : daniel.clement@ville-beligneux.fr qui est le référent communal du frelon asiatique pour Béligneux.

Si malgré le piégeage, un nid de frelons asiatiques s'installe dans un arbre de votre jardin, signalez-le à la Mairie (04 72 25 30 70) pendant les heures d'ouverture ou au 07 57 48 09 60 en dehors des heures de service. Vous pouvez également faire appel à M. Jérémy VERNET qui habite à Chânes et qui est un spécialiste de la destruction des nids de frelons (06 20 78 12 69). C'est d'ailleurs lui qui est appelé par la plate-forme centrale à intervenir pour détruire les nids de frelons asiatiques dans la proche banlieue de notre commune. A noter qu'en cas de nid de frelons asiatiques, la destruction est gratuite.

TONDEUSE, PERCEUSE, FÊTE : JUSQU'OU POUVEZ-VOUS ALLER ?

Afin de préserver la qualité de vie de chacun, les bruits, qu'ils soient d'origine domestique, professionnelle, culturelle, sportive ou liés aux loisirs, ne doivent en aucun cas troubler la tranquillité du voisinage, que ce soit en journée ou durant la nuit.

Des comportements tels que des aboiements répétés, le bruit d'un deux-roues excessivement sonore ou encore des cris fréquents constituent des nuisances à éviter.

CE QUE PRÉVOIT LA LOI :

Travaux et bruits de chantier

Les activités de chantier réalisées par des professionnels sont autorisées uniquement entre 7h et 20h, du lundi au samedi, hors jours fériés.

Toutefois, des dérogations peuvent être accordées en cas d'interventions urgentes d'utilité publique.

Utilisation d'outils bruyants

Les équipements de bricolage (perceuse, scie, raboteuse...) ainsi que les appareils de jardinage (tondeuse, motoculteur, etc.) sont soumis à des plages horaires spécifiques :

Du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 18h

Le samedi : de 10h à 12h et de 14h à 18h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h uniquement

Tapage nocturne

Entre 22h et 7h, tout bruit perturbant la tranquillité d'autrui est considéré comme du tapage nocturne. Ces nuisances sont sanctionnées par une amende correspondant aux contraventions de 3e classe, conformément à l'article R. 623-2 du Code pénal.

Ce que prévoit l'arrêté préfectoral du département de l'Ain qui fixe les horaires pendant lesquels les activités bruyantes (tonte, bricolage, travaux...) sont autorisées :

Du lundi au vendredi : 8h à 12h et 14h à 19h30

Le samedi : 9h à 12h et 15h à 19h

Le dimanche et jours fériés : 10h à 12h uniquement



LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

La lutte contre l'ambrosie est au cœur des préoccupations de santé publique de la municipalité de Béligneux. L'ambrosie est une plante invasive dont le pollen est hautement allergisant provoquant rhinites, éternuements, fatigue, asthme. Quelques grains de pollen suffisent. Non seulement cette plante menace la santé des habitants mais en plus, elle nuit aux rendements agricoles.

Vous pouvez signaler la présence d'ambrosie via des plateformes en ligne ou des applications mobiles pour contribuer à sa surveillance et à sa lutte.

Comment signaler ?

Plateformes en ligne :

Signalement Ambrosie Atlasanté pour signaler directement sur le web.

Signalement Ambrosie FREDON AuRA pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Applications mobiles :

L'application **Signalement Ambrosie**, disponible sur iOS et Android, permet de géolocaliser les plants et de remonter les informations facilement sur le terrain.

Par téléphone :

Vous pouvez contacter le numéro **0 972 376 888** pour signaler la présence d'ambrosie.

Organisation de la lutte

Les **citoyens** signalent les plants d'ambrosie ;

Les **référénts communaux** gèrent les signalements sur leur territoire. Pour la commune de Béligneux la référente communale est Mme Alexia FALCO, conseillère municipale au sein de la commission Sécurité/Défense/Protection Animale (tel = 06 75 39 28 92) (e-mail = alexia.falco@ville-beligneux.fr)

Les **coordinateurs départementaux et régionaux** interviennent pour la destruction et la prévention ;

La **coordination nationale** est assurée par l'Observatoire des ambrosies sous la supervision de la Direction générale de la Santé.

Identification et période de signalement

L'ambrosie commence à germer dès que les températures dépassent **10°C**, généralement en **avril**, et croît rapidement entre mai et juin, pouvant atteindre plus d'un mètre.

Les feuilles se distinguent par des **feuilles rondes au début**, puis **prédécoupées**, d'un vert franc sur les deux faces, ce qui permet de la différencier de l'armoise.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Soyez vigilants face aux dangers des chenilles processionnaires du chêne et du pin.

Du printemps jusqu'au début de l'été, c'est la période des chenilles processionnaires du chêne et du pin. En forêt, leurs poils urticants peuvent être dangereux pour la santé des Hommes et des animaux, les chiens notamment. Que faire face aux nids et aux piqûres ? Des traitements existent-ils ? L'Office national des forêts (ONF) vous appelle surtout à la prudence partout en France.



Quelle est la saison des chenilles processionnaires ?

Les chenilles processionnaires sont les larves d'un papillon de nuit. Leurs noms latins ? *Thaumetopoea processionea*, côté chêne, et *Thaumetopoea pityocampa*, côté pin. **Du printemps jusqu'au début de l'été**, les chenilles processionnaires reviennent.

La **chenille processionnaire du chêne** est présente depuis la fin du XVIII^e siècle de l'ouest de l'Europe à la Turquie. En France, **elle se manifeste presque partout**. Les chênes des forêts et des parcs et la chaleur des villes favorisent aussi sa pullulation. Pondus en fin d'été, **les œufs éclosent généralement en avril**. Vivant en colonies, le jour, les chenilles séjournent dans des nids soyeux qui grossissent avec l'âge et le nombre des chenilles. Ces nids sont placés **sur le tronc ou sous les branches** des chênes. **Elles sortent en fin de journée, en procession**, pour se nourrir des feuilles du chêne.

Les chenilles processionnaires du pin construisent des nids en forme de fuseaux blancs. Dès le mois de mars, les chenilles qui ont hiberné dans les nids descendent de l'arbre en procession pour s'enfouir dans le sol en attendant de se transformer en papillon.

COMMENT DÉTRUIRE UN NID DE CHENILLES PROCESSIONNAIRES :

- Couper la branche qui soutient le nid et l'incinérer dans un foyer fermé ;
- Leurres testés sur des arbres isolés (parcs, jardins...), consistant à piéger les chenilles processionnaires du pin dans des gouttières menant à des sacs de terre lors de la procession vers le sol pour y effectuer leur nymphose ;
- L'emploi d'insecticide peut-être envisagé s'il reste la dernière solution possible.

QUELLE OBLIGATION POUR LE PROPRIÉTAIRE D'UN ARBRE INFESTÉ

DE CHENILLES PROCESSIONNAIRES :

Depuis le 25 avril 2022, les chenilles processionnaires du pin et du chêne sont considérées comme des « animaux nuisibles » pour la santé. Les propriétaires ont donc l'obligation de détruire les nids sous peine d'amende.

La période critique pour le pollen allergisant est **août-septembre**, mais le signalement peut se faire dès l'apparition des plants pour prévenir la prolifération.

En signalant l'ambrosie, vous participez activement à la **prévention des allergies et à la protection de l'environnement et de l'agriculture**.

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES :

Les propriétaires des parcelles infestées de plants d'ambrosie ont l'obligation de supprimer ces plants par tous moyens à leur convenance (arrachage, fauchage, pulvérisation de désherbant, labourage)

La municipalité traite les terrains communaux mais elle ne peut en aucune façon intervenir sur domaine privé.

Dans cet esprit, la référente communale pour l'ambrosie identifie le propriétaire ou l'exploitant agricole sur le cadastre et lui demande de supprimer les plants d'ambrosie de sa parcelle.

À NOTER DANS VOS AGENDAS



MAI

- 01 FÊTE DU TRAVAIL
- 04 ATELIERS FRANCE ALZHEIMER (AIDANTS-AIDÉS) - 14H00
- 05 GROUPES DE PAROLE FRANCE ALZHEIMER - 16H00
- 08 COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE - 11H00
place de la Grande Hermière
- 22 COUPE DES VÉTÉRANS organisée par l'association de boule lyonnaise de Béligneux La Valbonne - dès 8h00
- 23 NUIT DES MUSÉES (Béligneux Histoire et Culture) - dès 19h00
- 29 CINÉ PLEIN AIR organisé par la Commission Jeunes - dès 19h00
avec une DÉMONSTRATION BODY ART
et PROJECTION à 21h20 du film "NOS JOURS HEUREUX"
- 30 OPÉRATION "J'AIME LA NATURE PROPRE" de 9h00 à 12h00 ;
organisée par le Conseil Municipal Enfants, la fédération des chasseurs, DéfiTrek, des citoyennes et citoyens, la Municipalité.

JUIN

- 01 ATELIERS FRANCE ALZHEIMER (AIDANTS-AIDÉS) - 14H00
- 02 GROUPES DE PAROLE FRANCE ALZHEIMER - 16H00
- 05 Ouverture de la saison de spectacles DES CONTES EN CÔTIÈRE À BÉLIGNEUX - 19H00 place de la Grande Hermière
- 06 TOUGH RACE - CAMP DE LA VALBONNE : PARCOURS DU COMBATTANT (3 OU 6,8 KM) - sur inscription
- 08 JOURNÉE NATIONALE D'HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE EN INDOCHINE
- 13 CHALLENGE GOUAS organisé par l'association de boules lyonnaises de Béligneux - dès 8h00
- 18 COMMÉMORATION DE L'APPEL DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 11h00 place de la Grande Hermière
CONCOURS DE PÉTANQUE organisée par Entramiloisirs l'après-midi
- 19 BAL DE PROMO des CM2 (réservé aux CM2) - dès 19h00
- 21 FÊTE DE LA MUSIQUE
- 26 KERMESSE À L'ÉCOLE organisé par le Sou des Ecoles - dès 16h30

À l'occasion de la fête de la musique, vous souhaitez réaliser un projet de façon indépendante, qu'il soit organisé sur l'espace public ou sur la terrasse d'un établissement privé, tous concerts (DJ, diffusion ou musique live) sont soumis à autorisation et doivent faire l'objet d'un dépôt de dossier de Demande d'Occupation Temporaire de l'Espace Public. N'hésitez pas à vous renseigner en mairie.

Belle fête de la musique à tous.

JUILLET

- 06 ATELIERS FRANCE ALZHEIMER (AIDANTS-AIDÉS) - 14H00
- 11 LE CHALLENGE DE LA MUNICIPALITÉ par l'association de boules lyonnaises de Béligneux La Valbonne - dès 8h00
- 14 FÊTE NATIONALE - dès 8h00 (voir encadré ci-contre)



FÊTE NATIONALE



Le mardi 14 juillet, la commune vous invite à célébrer la fête nationale à l'occasion d'une grande journée des familles, placée sous le signe de la convivialité et du partage.

Les festivités débuteront par la cérémonie traditionnelle autour de la place de la Grande Hermière, suivie d'un pot offert par la mairie. La journée se poursuivra avec le concours de pétanque, avant de laisser place à un après-midi dédié à la détente et aux animations pour les enfants, avec buvette sur place.

En soirée, place au bal populaire pour prolonger la fête tous ensemble, avant la clôture tant attendue avec le feu d'artifice.

Rendez-vous le mardi 14 juillet pour une journée festive, familiale et inoubliable !



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Philippe Ferrand - **RÉDACTION** : Françoise Gachon et les commissions communales - **CRÉDIT PHOTOS** : Philippe Rémond référent photos municipalité - **MISE EN PAGE** : AF Communication (26).

MAIRIE DE BÉLIGNEUX 04 72 25 30 70 - mairie@ville-beligneux.fr



DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO DES BRÈVES
L'avancée des projets.